

Pierre Franklin Tavares
Conseiller municipal
Candidat aux élections municipales
48 rue de Marseille
93800 Épinay-sur-Seine

Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
Préfecture de Seine-Saint-Denis
1 esplanade Jean-Moulin
93007 Bobigny Cedex

Épinay-sur-Seine, le 9 mars 2020

Objet : Épinay-sur-Seine - élections municipales - mesures de précaution (Covid-19)

Monsieur le Préfet,

En raison de l'épidémie actuelle de Coronavirus Covid-19, et dans la perspective des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, de nombreuses municipalités de Seine-Saint-Denis ont annoncé des mesures exceptionnelles et dispensé des conseils aux électeurs.

Ces mesures ont un double effet. Le premier est d'assurer préventivement un risque minimal de propagation du virus dans les bureaux de vote. Le second est de rassurer les électeurs, en particulier les plus fragiles (personnes âgées, immunodéprimées) et les plus inquiètes pour elles-mêmes ou leur entourage, afin de permettre la participation du plus grand nombre au vote et ainsi aux opérations électorales de se dérouler dans la sérénité.

À ce jour, cependant, la municipalité d'Épinay-sur-Seine n'a pris aucune mesure ni dispensé aucun message apte à rassurer les électeurs spinassiens à ce sujet.

Plusieurs mesures simples sont pourtant possibles dans les bureaux de vote, le jour de l'élection, en particulier :

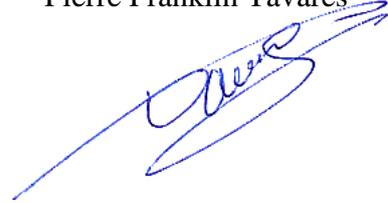
- assurer les électeurs de la présence de masques et de gel hydroalcoolique en libre-service ;
- indiquer visiblement un parcours vers des toilettes pour permettre de se laver les mains avant et après le vote ;
- désinfecter régulièrement les bureaux de vote (isoloirs, urnes, poignées de porte) ;
- installer un marquage au sol afin de mieux gérer les files d'attente et la distance entre chaque électeur ;
- fournir des stylos neufs et/ou recommander à chaque électeur de se munir d'un stylo personnel, pour signer les listes d'émargement ;
- des mesures comparables seraient recommandables pour les opérations de dépouillement et les volontaires présents ;
- des mesures de désinfection des bureaux, particulièrement dans les écoles et équipements éducatifs ou culturels, seraient également aptes à rassurer les usagers, en particulier les parents d'élèves sur les risques de transmission à leurs enfants suite à l'élection.

Afin d'assurer le meilleur déroulement de l'élection des 15 et 22 mars, nous souhaitons donc que votre autorité se manifeste, et vous demandons de recommander les actions préventives jugées pertinentes à la municipalité, de vous assurer de leur mise en œuvre et d'y contribuer si cette inaction persiste. Nous vous demandons également de rassurer nos concitoyens par des messages publics (affichage dans et devant les bureaux de vote, et en ligne).

Seule votre action est à ce jour apte à permettre, en effet, le déroulement serein et équitable du scrutin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre Franklin Tavares

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized cursive letters, positioned below the printed name.